

ARRETE N° **22-00309**/MINARM/CAB/22

portant nomination d'un commandant de Force

LE MINISTRE DES ARMEES,

Vu la Constitution du 14 octobre 1992 ;

Vu la Loi n° 91 - 11 du 23 mai 1991, fixant le régime des pensions civiles et militaires de la caisse des retraites du Togo ;

Vu la loi n° 2007 - 010 du 1^{er} mars 2007 portant statut général des personnels militaires des forces armées togolaises ;

Vu le décret n° 91 - 208 du 06 septembre 1991 pris pour l'application de la loi n° 91 - 11 du 23 mai 1991 ;

Vu le décret n° 2016 - 107/PR du 20 octobre 2016 fixant les attributions du ministre et portant organisation et fonctionnement du ministère de la défense et des anciens combattants ;

Vu le décret n° 2020 - 076/PR du 28 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret n° 2020 - 080/PR du 1^{er} octobre 2020 portant composition du gouvernement complété par le décret n° 2020-090/PR du 02 novembre 2020 ;

Vu l'arrêté interministériel n° 22 - 00298/MINARM/MSPC/MEF du 25 juillet 2022 portant création de l'Opération Koundjoaré ;

Sur proposition du chef d'état-major général des forces armées togolaises,

ARRETE :

Article 1^{er} : Le lieutenant-colonel KOMBATE Latiembé est nommé commandant de la Force de l'Opération Koundjoaré.**Article 2** : Le chef d'état-major général des forces armées togolaises est chargé de l'exécution du présent arrêté.**Article 3** : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de sa signature sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Ampliations :

- CAR/PR	01
- CAR/PM	01
- SGG	01
- CAR/MEF	01
- Tous Ministères	35
- EMG/FAT	01
- EMP/PR	01
- JGEFA	01
- EMAT-EMAA	02
- EMEN-DG/GN	02
- Toutes directions/MINARM	05
- CRT (Soes pensions)	01
- DG/CP-DCSSA	03
- ANP-DCA-DGID-DCMS	04
- COMEC-EMG/DIV RH	02
- DOSSIER INTERESSE	01
- INTERESSE	01
- JORT	01
- A/C	01

Fait à Lomé le **26 JUIL 2022****SIGNE**

Essossimna Marguerite GNAKADÉ

Pour ampliation

Le secrétaire général pour l'administration

Général de Brigade MAGANAWÉ Dadja